

## Les bons usages à respecter dans les locaux de la Maison de la Communication

Chers usagers et amis de la Maison de la Communication,

Nous sommes heureux de vous accueillir à la Maison de la Communication, qui a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> septembre 1997 à Lausanne.

Nous aimerions vous présenter les règles à respecter afin que votre formation se déroule de manière satisfaisante et que chacun se sente à l'aise dans ces locaux.

### Accès

La Maison de la Communication est à 5 minutes à pied ou à 2 minutes avec le bus depuis la gare de Lausanne. Le parking de Bellefontaine quant à lui est à 2 minutes à pied. Les places de parc devant la maison sont privatives. Elles ne peuvent pas être utilisées par des personnes non autorisées par les ayants-droit.

### Utilisation des locaux

Un plan d'occupation des salles se trouve dans l'ascenseur et sur chaque étage afin de vous guider lorsque vous venez suivre vos cours.

Les salles de formation ne sont pas des lieux de pique-nique ! Vous voudrez donc bien prendre vos consommations à l'Espace Pause à l'entresol et limiter vos boissons dans les salles à de l'eau minérale. A la fin de chaque cours, la salle doit être laissée dans un état propre et nous vous demandons de veiller à ce que les fenêtres soient fermées et les lumières éteintes. En fin de journée, les salles doivent être libérées pour 17h30 au plus tard afin que le concierge puisse les préparer pour les prochains cours. Des poubelles classiques et PET sont à votre disposition à l'intérieur de chaque classe.

Lorsque la disposition du mobilier de la salle est modifiée, nous vous prions de bien vouloir remettre les tables en place, et ceci doit être effectué par 2 personnes ce qui évitera de faire des marques au sol.

L'espace-pause situé à l'entresol est accessible à tous et doit être laissée propre en tout temps. En cas de non-respect, la Maison de la Communication se réserve le droit de le fermer.

Toute restauration est interdite dans les autres parties communes de la MDLC.

Des journaux sont mis à votre disposition pour consultation. Après lecture, nous vous prions de bien vouloir les remettre à leur place initiale.

Les participants aux cours désirant occuper une salle hors cours officiels dans la Maison de la Communication doivent s'annoncer auprès du secrétariat de la Maison de la Communication. Selon les disponibilités, un espace ou une salle pourra être mise à disposition, mais sans garantie.

La Maison de la Communication est un bâtiment non-fumeur. Les cigarettes électroniques sont également proscrites dans l'ensemble du bâtiment. Des cendriers sont à disposition à l'entrée du bâtiment.

En cas de problème ou détérioration du matériel causé par un étudiant ou toute autre personne, la Maison de la Communication prendra les dispositions nécessaires et en informera l'école concernée.

### Secrétariat Maison de la Communication

Le secrétariat de la Maison de la Communication est situé au 2<sup>ème</sup> étage. Les heures d'ouverture sont les lundis et jeudis de 08h15 à 17h15, les mardis et mercredis de 10h00 à 17h15 et les vendredis de 8h15 à 12h15. Le samedi, une permanence est assurée le matin de 08h00 à 10h00 par le SAWI au 4<sup>ème</sup> étage.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire ce document et nous vous remercions de votre collaboration.

Secrétariat Maison de la Communication

Lausanne, 2017